



tapir.craig.fr

GUICHET DE DÉCLARATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PROGRAMMÉS SUR LES INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX

Le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) met à votre disposition un site internet pour la déclaration de vos travaux sur les infrastructures de réseaux. Cet outil permet de répondre aux obligations de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique qui incite à la mutualisation des opérations sur les réseaux afin de limiter les dépenses publiques et privées.



tapir.craig.fr est soutenu par Auvergne numérique

BON À SAVOIR

[Article L. 49 du code des postes et communications électroniques \(CPCE\) modifié par la loi "Pintat" du 17 décembre 2009.](#)

Extrait "Art. L. 49 - Le maître d'ouvrage d'une opération de travaux d'installation ou de renforcement d'infrastructures de réseaux d'une longueur significative sur le domaine public est tenu d'informer la collectivité ou le groupement de collectivités désigné par le schéma directeur territorial d'aménagement numérique prévu à l'article L. 1425-2 du code général des collectivités..."

Pourquoi déclarer ?

■ Respecter la loi

La loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique dite "loi Pintat" dans son article 27 impose à tout mettre d'ouvrage d'opérations de travaux sur les infrastructures de réseaux d'informer l'organisme en charge de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement numérique. Les conditions de déclaration sont définies par l'article L. 49 du CPCE (Voir encadré ci dessus):

■ Evaluer les opportunités d'enfouissement de fourreaux

L'anticipation de l'arrivée de la fibre à l'occasion d'opérations de travaux est un élément important pour le déploiement du THD. À cet effet, lors de travaux significatifs, le maître d'ouvrage doit préalablement s'assurer de la disponibilité de fourreaux et de chambres sur le tracé et, par conséquent, évaluer l'opportunité d'enfouir des fourreaux.

Avantages potentiels :

- Réaliser des économies : 80% des coûts de déploiement de la fibre optique relèvent du génie civil

- Éviter la répétition des travaux (nuisances pour les habitants, risques d'incidents sur le réseau)

- Générer des redevances grâce à la location de fourreaux

Les fonctionnalités de tapir.craig.fr

■ Publier vos déclarations de travaux

programmés sur les infrastructures de réseaux. Pour déclarer quelques clics suffisent à créer votre compte utilisateur sur le site. A chaque déclaration un accusé de réception vous sera automatiquement adressé par courriel.

■ Consulter les travaux déclarés

- Par type de travaux
- Par date de programmation
- Directement sur une carte

■ Se tenir informé des nouvelles déclarations instantanément en s'abonnant au courriel ou en utilisant le flux RSS du site.

The screenshot shows the website interface for 'tapir.craig.fr'. At the top, there is a navigation bar with the CRAIG logo and the text 'Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique'. Below this is a banner image of a yellow excavator with the text 'TAPIR Travaux d'Aménagement Programmés sur les Infrastructures de Réseaux'. A 'Consulter les travaux' button is visible. Below the banner is a map showing the location of 'Régénération AEP "Saint-Paul-des-landes"'. At the bottom, there is a table with the following data:

Titre	Type de travaux	Organisme	Date de début	Date de fin
Travaux fibre optique "La Chapelle-Agneux"	Réseau aérien	Orange	15/07/2019	01/10/2019
Régénération AEP "Saint-Paul-des-landes"	Réseau souterrain	SEMELECS/SIEG	02/09/2019	02/03/2020
Régénération AEP "Saint-Paul-des-landes"	Réseau souterrain	CABA	09/09/2019	20/12/2019
Travaux BT "La Chapelle-Agneux"	Réseau souterrain	SEMELECS/SIEG	21/01/2019	31/07/2019
PCS "Les Carteaux"	Réseau souterrain	SEMELECS/SIEG	28/02/2019	31/10/2019
PSSA "Moulin de Chabret" et alimentation BT	Réseau souterrain	SEMELECS/SIEG	11/03/2019	30/09/2019

Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique

Locaux du CRRI - Campus des Cézeaux
7, avenue Blaise Pascal
CS 60026
63178 AUBIERE
Tél : 04 73 40 54 06



@GipCraig



www.craig.fr



Le CRAIG, en quelques mots

Le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, afin de mettre en place un Centre de Ressources dans le domaine de l'Information Géographique. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques.